

1.2

Des forêts cultivées enracinées dans les territoires

1.2.1 LA FORÊT A SA PLACE DANS CHAQUE TERRITOIRE

La forêt est présente dans tous les territoires bourguignons ; ici, elle est la composante principale du paysage et de l'économie rurale ; sur d'autres territoires très agricoles ou urbanisés, son rôle économique est plus discret, mais son rôle structurant pour le paysage est toujours important, ainsi que son rôle social et écologique. Le développement forestier, comme tout programme de développement en zone rurale, s'appuie désormais clairement sur la dynamique des territoires. Ce principe d'interdépendance locale des acteurs a été réaffirmé par les lois de 1999 sur les Pays et la coopération intercommunale. Les projets de développement de la forêt privée se construisent en partenariat avec les acteurs locaux, à l'échelle de territoire la plus pertinente :

- **à l'échelle régionale**, puisque c'est l'ensemble du territoire sur lequel le CRPF est amené à exercer ses missions. La région Bourgogne, avec notamment un contrat de plan État-Région comportant un volet forestier spécifique, a une politique forêt-filière bois dotée de moyens importants.

- **à l'échelle des départements, des cantons, des groupements de communes, voire des communes**, puisque chaque collectivité est en droit d'envisager, avec le CRPF et les autres composantes de la forêt privée, la prise en compte des objectifs propres à son territoire.

- **à l'échelle des nouveaux Pays en formation**, qui ont, pour certains d'entre eux, développé au sein même de leur charte un volet forestier parfois important avec l'aide du CRPF.

- **à l'échelle des Chartes Forestières de Territoires** telles que la loi du 9 juillet 2001 les prévoit ; c'est le cas du Morvan où la forêt privée participe activement à la Charte Forestière de Territoire.

Le SRGS intègre cette différence d'un territoire à l'autre, notamment dans la présentation des composantes forestières particulières à chaque région (partie 03).

1.2.2 UN MILIEU BIOPHYSIQUE COMPLEXE

Par sa géologie, son climat et son réseau hydrographique, la Bourgogne est un seuil entre plusieurs ensembles qu'elle sépare et relie :

- **seuil entre le Massif central et les Vosges**, dont le fragment cristallin du Morvan est le témoin central, mais aussi seuil de fractures entre le socle secondaire du Bassin parisien et les mêmes formations du Jura et des Préalpes,

- **seuil entre des tendances climatiques** nettement atlantiques à l'ouest et nettement continentales à l'est et au nord, mais aussi sensiblement méditerranéennes sur les versants au midi des Côtes calcaires,

- **seuil de partage des eaux** entre les bassins hydrographiques de la Seine, du Rhône et de la Loire.

Les formations végétales naturelles ou cultivées engendrées par ces conditions de milieu sont très diverses, avec des essences et des potentialités forestières très variées, pour la productivité comme pour la qualité du bois.

On trouvera dans les ouvrages spécialisés d'excellentes descriptions de ces milieux ; le présent Schéma n'a pas vocation à les reprendre un à un ni à les synthétiser, mais se doit de relever les principaux facteurs limitants pour la gestion sylvicole engendrés par cette grande variété de conditions biophysiques.

Des climats très contrastés

La pluviométrie s'échelonne entre 600 et 1800 mm selon l'altitude et le versant ; le principal facteur limitant pour la sylviculture sera non seulement la quantité moyenne de précipitations, mais surtout sa répartition sur les 5 mois de végétation à forte évapotranspiration (mai à septembre) et sa régularité d'une année sur l'autre.

La neige, la grêle et le givre peuvent localement occasionner assez régulièrement des bris de cimes pour que les essences sensibles soient déconseillées.

Les vents dominants sont d'ouest, du moins en altitude, mais ce sont rarement ceux qui occasionnent de forts dégâts, du fait du bon enracinement des arbres dans cette direction ; de plus, le relief peut occasionner des couloirs de circulation propices à des coups de vent brutaux au sol. Durant le dernier quart de siècle, des vents ont occasionné de forts dégâts :

- l'ouragan de novembre 1982, provenant du couloir rhodanien qui a pris en écharpe la Saône-et-Loire et la frange est du Morvan et a occasionné plusieurs centaines de milliers de m³ de chablis en résineux comme en feuillu,
- les ouragans Lothar et Martin des 26 et 28 décembre 1999, en provenance de l'ouest/sud-ouest, qui ont frappé les quatre départements,



FEUILLUS ET RÉSINEUX ONT PAYÉ UN LOURD TRIBUT AUX OURAGANS DE NOËL 1999.

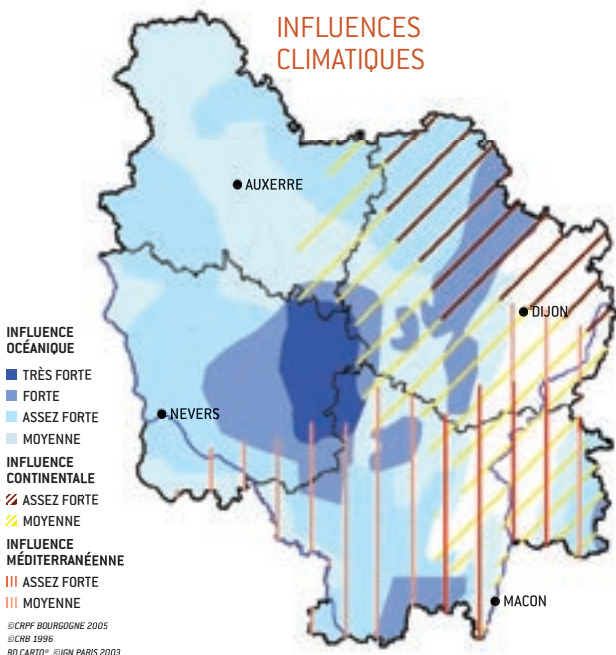
- des tornades locales, très dommageables aux forêts, ont touché les quatre départements, la Saône-et-Loire étant probablement le département le plus sensible, surtout en été, notamment les peupleraies.

La stabilité individuelle des arbres et la résistance des peuplements méritent d'être prises en compte dans le choix des essences et itinéraires de gestion du sylviculteur attentif à une gestion durable, car certaines situations topographiques sont plus exposées que d'autres : crêtes, versants, rebords de plateaux par exemple et certaines essences sont plus fragiles au vent que d'autres.

Les températures moyennes annuelles varient de 8 à 11°C environ. Leur répartition dans l'année varie beaucoup, ainsi que les minima et maxima, selon les petites régions, du fait de la situation de la Bourgogne, carrefour entre les tendances climatiques atlantique, continentale et méditerranéenne. Les variations proviennent aussi de l'altitude et de la situation topographique : combes froides à gelées, versants exposés au sud par exemple.

Les températures sont d'une façon globale assez favorables à la production forestière mais en revanche les extrêmes et les variations brutales entraînent des dommages dans la région :

- gelivures graves dépréciant considérablement la qualité du chêne (10 à 15% des bois gélifs dans certains secteurs) et parfois du peuplier,
- gelées tardives défavorables aux fructifications comme aux jeunes plantations,
- canicules (été 2003) provoquant une rupture complète d'alimentation en eau du houppier, embolie des vaisseaux ligneux, suivie de brunissement ou rougissement



puis chute des feuilles en cime, dépérissement et mort de l'arbre. La température élevée, combinée avec une sécheresse prolongée, peut entraîner une mort très rapide des résineux ; les feuillus peuvent dépérir et mourir 15 ans après une forte canicule ou une forte sécheresse comme on l'a observé sur les chênes après l'été 1976.

☞ Une palette de sols variés

La Bourgogne possède une très grande variété de types de sols développés par décomposition et apports, à partir de roches mères elles-mêmes très différentes. Ces roches mères sont issues du socle hercynien primaire du Massif Central pour les roches cristallines et métamorphiques ; elles proviennent des roches sédimentaires très variées laissées par les passages des océans du trias, jurassique et crétacé : calcaires de toutes sortes, craies, argiles et marnes, sables, grès et schistes. Les marnes et calcaires du tertiaire peuvent être entrecoupés de sables. Le quaternaire nous a légué des formations superficielles variées : éboulis, graviers, limons, calcaires...

En Bourgogne, d'une façon quasi générale, l'allongement des durées de rotation, la mévente des bois de feu, la disparition du pacage en forêt, de l'écobuage et de l'essartage, la restitution au sol des écorces, feuilles et branchages, a depuis plusieurs décennies, grâce à la reconstitution d'un horizon humifère, contribué à une **amélioration de la fertilité des sols forestiers**.

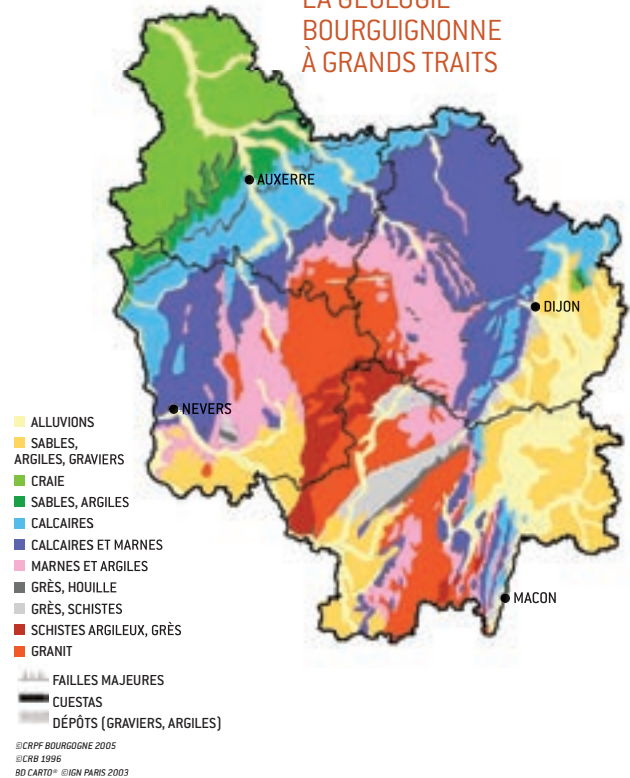
Certains sols demandent une **attention particulière** :

- **sols podzoliques** d'altitude en exposition froide, sur lesquels une culture intensive d'essences à humus très acidifiant pourrait accentuer la podzolisation,



LA SYLVICULTURE DEMANDE UNE CONNAISSANCE DES SOLS.

LA GÉOLOGIE BOURGUIGNONNE À GRANDS TRAIS



- **sols limoneux ou limono-argileux** résistant mal au tassement des machines lourdes,
- **sols sensibles aux remontées de plans d'eau** après coupe forte,
- **sols tourbeux** peu propices à une valorisation forestière,
- **sols sableux très acides désaturés**.

1.2.3 VINGT-HUIT PETITES RÉGIONS NATURELLES GROUPÉES EN SIX GRANDES ZONES FORESTIÈRES

L'IFN donne une bonne appréciation de la ressource sur pied et de l'évolution des peuplements forestiers. Depuis bientôt 40 ans, les quatre départements ont tous bénéficié d'au moins trois passages. Sur les 971 490 ha de forêts relevés par l'IFN en Bourgogne, la surface totale de la forêt privée est de 656 588 ha auxquels il faut ajouter environ 8 000 ha de peupleraies. **La forêt privée représente 68,4% des forêts bourguignonnes** (voir tableau page 22).

Le SRGS s'appuie sur la délimitation par l'IFN de 28 petites régions départementales où les conditions naturelles forestières (sol, climat, végétation) sont homogènes. Le SRGS groupe ces régions en 6 grandes zones forestières qui rassemblent les petites régions dont les conditions de milieu sont suffisamment proches pour que les principales recommandations sylvicoles puissent être elles-mêmes regroupées.

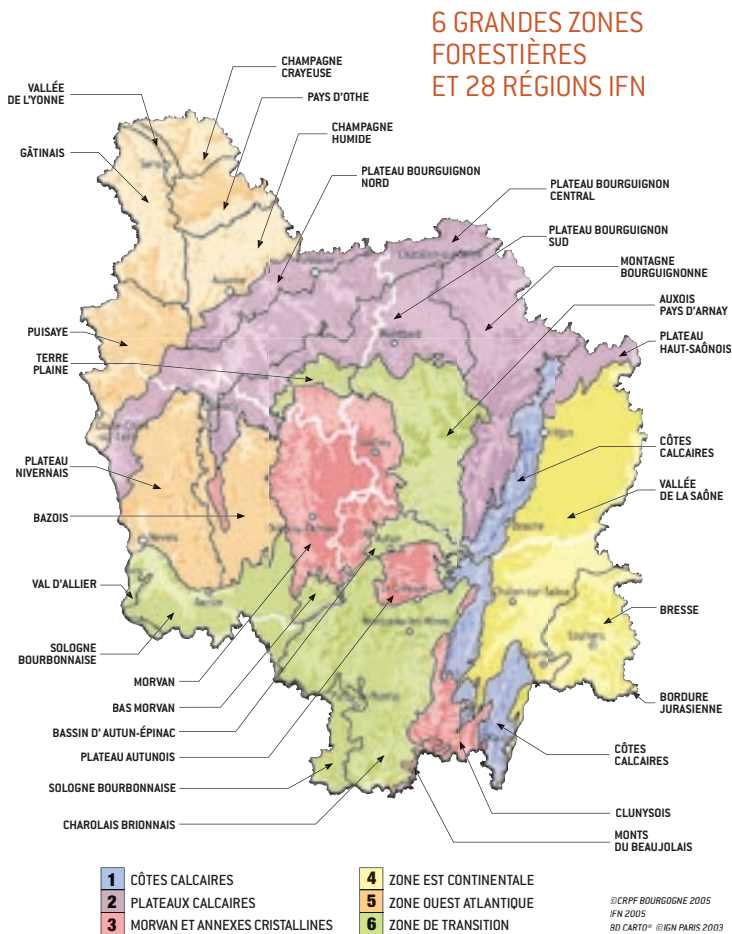
SURFACES DES FORÊTS PRIVÉES PAR RÉGION FORESTIÈRE (EN HECTARES)

SELON L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL : CÔTE-D'OR (1990), NIÈVRE (1996), SAÔNE-ET-LOIRE (1989), YONNE (1999)

ZONES FORESTIÈRES	RÉGIONS FORESTIÈRES	DÉPARTEMENTS	SURFACES	SURFACES PAR PETITE RÉGION	SURFACES PAR ZONE
CÔTES CALCAIRES	Côte et arrière-côte	Côte-d'Or	11 341	24 329	24 329
		Saône-et-Loire	12 988		
PLATEAUX CALCAIRES	Plateau bourguignon sud	Côte-d'Or	19 122	44 070	172 402
		Nièvre	7 649		
		Yonne	17 299		
	Plateau bourguignon central	Côte-d'Or	11 718	55 799	
		Nièvre	5 803		
		Yonne	38 278		
	Plateau bourguignon nord	Yonne	11 732	11 732	
Montagne bourguignonne	Côte-d'Or	52 990	52 990		
Plateau haut-saônois	Côte-d'Or	7 811	7 811		
MORVAN ET ANNEXES CRISTALLINES	Morvan	Côte-d'Or	17 604	104 688	136 553
		Nièvre	61 199		
		Saône-et-Loire	19 044		
		Yonne	6 841		
	Plateau autunois		13 444	13 444	
	Monts du Beaujolais	Saône-et-Loire	4 099	4 099	
	Clunyois		14 322	14 322	
EST CONTINENTAL	Vallée de la Saône et du Doubs	Côte-d'Or	17 408	35 738	51 281
			18 330		
	Bresse	Saône-et-Loire	15 186	15 186	
	Bordure jurassienne		357	357	
OUEST ATLANTIQUE	Plateau nivernais	Nièvre	39 096	39 096	159 418
	Bazois		15 286	15 286	
	Puisaye		7 027	32 799	
	Gâtinais	Yonne	28 606	28 606	
	Vallée de l'Yonne		711	711	
	Pays d'Othe		18 733	18 733	
	Champagne crayeuse		6 544	6 544	
	Champagne humide		17 643	17 643	
ZONE DE TRANSITION	Auxois, Pays d'Arnay	Côte-d'Or	21 568	21 568	112 605
	Bas-Morvan	Nièvre	2 099	2 099	
	Val d'Allier		429	429	
	Sologne bourbonnaise		31 991	36 378	
	Bassin d'Autun-Epinac	Saône-et-Loire	4 387		
	Charolais-Brionnais		3 962	3 962	
	Terre Plaine	Yonne	45 911	45 911	
		Yonne	2 258	2 258	
SURFACE TOTALE DES FORÊTS PRIVÉES (hors peupleraies)					656 588

Source : FN

La forêt privée représente
68,4% des forêts bourguignonnes.



1.2.4 DES TYPES DE PEUPEMENTS, DES STRUCTURES, DES ESSENCES QUI ÉVOLUENT

Le volume de bois a beaucoup augmenté dans tous les types de peuplements, feuillus ou résineux : plus de 50% au total en 20 ans. Ce phénomène, dû d'abord à la capitalisation sylvicole voulue par le gestionnaire, provient aussi d'une augmentation sensible de la largeur des cerne, qui pourrait être un résultat d'une modification climatique. Dans tous les départements, notamment en Côte-d'Or et dans l'Yonne, **les peuplements à hêtre** progressent sensiblement en surface et en volume. La régénération et les jeunes classes d'âge dans les peuplements à hêtre sont abondantes et croissantes. Le hêtre manifeste fortement son tempérament de colonisateur ; il peut avoir tendance à supplanter le chêne et les essences accompagnatrices dans les peuplements mélangés, aidé par les cervidés qui préfèrent abriter les autres essences. **Les chênaies** stagnent ou progressent peu en surface, mais le volume de futaie augmente ; la régénération et les jeunes classes d'âge sont plus abondantes dans l'ouest bourguignon que dans l'est continental.

RANG DES DÉPARTEMENTS BOURGUIGNONS POUR LES PRINCIPALES ESSENCES (EN VOLUME TOTAL)

FEUILLUS	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne
Alisier torminal		15		
Bouleau		8	13	
Merisier	20	17	11	
Charme	4	6	18	5
Chêne	5	1	10	3
Chêne rouge (en surface)	36	3	23	18
Cornouiller mâle	15			2
Frêne	21			23
Aulne		10	11	
Grand érable	23			
Petit érable	6			
Hêtre	17	23		
Noisetier	23			
Noyer				31
Orme		24		19
Robinier	20	13	7	2
Saule	9			
Tilleul	2		28	30
Tremble	5	3	9	6
Autres feuillus exotiques			4	
Autres feuillus indigènes				9
Autres fruitiers				18
CONIFÈRES				
Cèdre			15	
Douglas	29	3	1	16
Epicéa commun	24	21		
Epicéa de Sitka		19		
Mélèze du Japon		18	6	
Pin laricio				15
Pin noir	4			6
Pin sylvestre	17			33
Pin weymouth		1	11	18
Sapin grandis	11	1	4	17

Source IFN

Dans le Morvan, **les plantations de conifères**, bien que beaucoup moins importantes que dans les années 1960-80, augmentent la surface totale de la forêt. Les surfaces en **pin sylvestre et pin noir** diminuent. **L'épicéa** est de moins en moins planté. **Le douglas est sur les 4 départements la première essence des boisements et reboisements de moins de 40 ans.** Les plantations feuillues qui représentent certaines années plus de la moitié des boisements subventionnés sont trop jeunes et trop dispersées pour pouvoir être traduites par les relevés de l'IFN, hormis les peupleraies. Le taillis simple régresse. Les défrichements sont faibles et largement compensés

par des boisements naturels ou artificiels nouveaux. Les deux points forts de la forêt privée de Bourgogne sont sans conteste :

- **la première place de la Bourgogne pour l'essence reine qu'est le chêne** ; la région maintient sa place depuis 30 ans, tant en volume qu'en accroissement, la forêt privée étant le premier contributeur à cette production,
- la Bourgogne détenait jusqu'en 2004 **la première place en France pour le douglas**, tant en surface qu'en production, la forêt privée ayant réalisé l'essentiel des investissements (85 % de la disponibilité). Les investissements en plantation sont désormais quasiment stoppés, ce qui se traduit par un déséquilibre, qui va croissant, dans la répartition des classes d'âge. La Bourgogne est dépassée en surface par le Limousin, mais reste pour quelques temps encore la première région française pour le volume de production de douglas.

Les études sur la ressource résineuse bourguignonne montrent que la majorité des bois produits actuellement est de qualité moyenne, y compris dans le Morvan, notamment du fait d'un élagage insuffisant. La sensibilisation sur la qualité de la production résineuse doit être poursuivie et intensifiée. Les orientations du SRGS précisent, aux chapitres 2 et 3, les préconisations sylvicoles, avec leurs limites, tendant à l'amélioration de la qualité des produits.

Une autre force de la forêt privée de Bourgogne est la grande variété d'essences cultivées (cf § 1.6).

1.2.5 DES TRAVAUX ET DES COUPES

Les travaux et les coupes sont les gestes culturaux essentiels du sylviculteur ; ils lui permettent d'obtenir une production économique pérenne, en conservant ou améliorant le capital de production. Les sylviculteurs bourguignons sont chaque année donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage d'une masse importante de travaux et commandes : achats de



EN FEUILLUS COMME EN RÉSINEUX, LA PLUPART DES COUPES EN FORÊT PRIVÉE SONT DES COUPES D'ÉCLAIRCIES.



LE DOUGLAS ET LE CHÊNE, FLEURONS DE LA BOURGOGNE.

plants (la Bourgogne est la première région de France pour la production de plants forestiers feuillus), travaux de préparation du sol et de plantation, entretiens manuels et mécaniques des plantations et des régénérations naturelles, dépressages, élagages, éclaircies, routes, chemins, pistes de débardage, places de dépôt de bois, entretien et création de fossés, aménagements cynégétiques, aménagements d'étangs, de bordure de cours d'eau, parfois aménagements d'accueil, etc.

Ces travaux sont programmés dans les plans simples de gestion pour les propriétaires concernés. Une partie d'entre eux fait l'objet d'une aide partielle de l'État. Les travaux d'intérêt collectif ou général ne se réalisent quasiment jamais s'il n'y a pas une aide publique : desserte, aménagements d'accueil par exemple.

D'une façon générale, **le volume de travaux réalisés en forêt privée de Bourgogne est directement proportionnel à l'espérance de retour sur investissement**. Les sylviculteurs ont plutôt tendance aujourd'hui à limiter leurs investissements au strict renouvellement des peuplements, du fait d'une trop faible rentabilité. Ils souhaitent une simplification du système d'attribution des aides.

Les coupes en forêt privée sont inférieures à la production des peuplements. Globalement les sylviculteurs prélèvent entre 35 et 50% de la production nette de bois (mortalité naturelle déduite), pour les raisons suivantes :

- **nécessité sylvicole de capitalisation de bois sur pied** pour parvenir au capital de production optimum, avec des bois de diamètre commercialisables. C'est le cas des jeunes futaies de conifères : les éclaircies, qui prélèvent moins que la production, doivent permettre d'augmenter le volume total sur pied et le volume unitaire moyen de l'arbre objectif. C'est aussi le cas de la plupart des anciens taillis-sous-futaie, qui doivent voir leur volume sur pied augmenter pour parvenir à une production de feuillus de qualité, notamment pour le chêne,
- **mévente des bois de taillis** qui incite les sylviculteurs à laisser vieillir leurs cépées de taillis afin qu'une partie des tiges donne de la futaie sur souche,
- **cours des bois** incitant à l'attentisme dans l'espoir d'une reprise,
- **calamités naturelles** : ouragans, sécheresse, inondations retardant voire annihilant le programme de coupes.

Sur la très grande majorité des surfaces, les coupes en forêt privée sont des coupes d'éclaircies. L'éclaircie, sous des aspects très variables selon les peuplements et les traitements, est l'outil primordial du sylviculteur pour l'amélioration de sa forêt. Le travail du CRPF pour vulgariser les techniques d'éclaircies mérite d'être relayé par des opérations ciblées d'animation à l'échelle des territoires. Les coupes rases enlevant la totalité des arbres sur pied peuvent être des coupes d'emprise de desserte, des coupes de récolte de taillis simple, des coupes rases préparatoires à la replantation, des récoltes finales en futaie régulière. En forêt privée feuillue, il y a peu de coupes définitives de régénération puisque la conversion en futaie par régénération naturelle est l'exception. Le Morvan connaît un peu plus de coupes rases de taillis et d'anciens taillis-sous-futaie dégradés pour les convertir en futaie de conifères ; cela concerne annuellement 0,1 à 0,5 % des surfaces. Les coupes rases de futaies régulières de résineux sont rares du fait de leur âge. Les projections (étude AFOCEL 2004) laissent penser que les coupes en douglas ne dépasseront jamais 4 % par an de l'ensemble des peuplements de cette essence. Ce n'est d'ailleurs pas la surface mais la situation et la forme des coupes rases qui peut avoir un impact paysager fort.

SURFACE DES COUPES RASES EN FORÊT PRIVÉE ENTRE LE 2^{ÈME} ET LE 3^{ÈME} PASSAGE DE L'IFN (SOURCE IFN-ONF, 1999)

ZONE ORF	Surface moyenne annuelle ha/an	% surface
Côtes calcaires	21	0,08
Plateaux calcaires	547	0,30
Morvan et annexes cristallines	997	0,70
Zone est continentale	108	0,20
Zone ouest atlantique	313	0,20
Zone de transition	705	0,60
TOTAL	2 691	0,40

1.2.6 UN RENOUVELLEMENT CONTINU ET ÉVOLUTIF DES RESSOURCES

La gestion forestière durable nécessite un renouvellement continu des ressources forestières. Le Code Forestier nous l'affirme : « les travaux de reboisement sont d'intérêt général » (art. L511.1). Les principales caractéristiques de ce renouvellement dans les forêts privées de Bourgogne sont les suivantes :

- **maintien, voire augmentation, de l'abondance des essences se régénérant naturellement.**
- **régénération naturelle conquérante de certaines essences principales :**

- le hêtre, notamment en Côte-d'Or, dans la Nièvre, le Morvan et dans l'Yonne, se dissémine progressivement en versants nord et sur les placages limono-argileux des plateaux.
- le chêne dans l'ouest atlantique donne des glandées quasi-annuelles, avec une régénération qui, bien que souvent malmenée, ne fait jamais complètement défaut, et une abondance de petits et moyens bois, ce qui n'est pas le cas dans l'est continental.
- le frêne presque partout, y compris parfois dans les stations qui ne lui conviennent pas et où il n'est pas souhaitable de le retenir comme essence objectif ;
- **mais aussi, localement, une régénération abondante de certaines essences secondaires**, par exemple :
 - l'érable sycomore, qui a une aire d'extension potentielle très vaste, et qui paradoxalement n'est qu'assez peu présent en Bourgogne : par endroits, il peut présenter une abondante régénération et se disséminer alentours, y compris sur des stations inadaptées,
 - les fruitiers (merisier, cormier, alisiers torminal et blanc, poirier, pommier), qui peuvent se trouver en abondance en régénération et dans le sous-étage, notamment sur les sols calcaires superficiels et les enrichissements de transition avec l'état boisé. Il est fréquent d'en observer une certaine abondance en régénération sous les peuplements âgés de pins sylvestre et noir,
 - le chêne rouge d'Amérique, dont la régénération est presque toujours localement très abondante et peut, comme pour le hêtre (bien que se disséminant moins loin), supplanter les essences en place, notamment les chênes indigènes,
 - le tilleul, le charme et l'érable champêtre qui peuvent par endroits développer une régénération concurrentielle du chêne,
 - les essences pionnières qui se développent sur des friches, après des coupes rases ou de fortes éclaircies : bouleau, tremble, noisetier...
 - l'érable à feuille d'obier, l'aulne, les saules, qui explorent des niches bien particulières où ils ne souffrent pas de concurrence.
- **une régression naturelle de certaines essences**, comme l'orme champêtre que la graphiose a fait disparaître de nos forêts comme de nos haies. Soulignons néanmoins que la régénération de l'orme reste abondante presque partout, ce qui laisse espérer que cette superbe essence retrouvera un jour sa place dans l'étage dominant de nos forêts bourguignonnes.
- **des essences introduites** depuis deux siècles (souvent en plantation de terres agricoles abandonnées) et désormais acclimatées, notamment une gamme de conifères adaptée aux diverses stations : pin sylvestre, noir et laricio, sapin pectiné, épicéa de Sitka, douglas, qui se régénèrent naturellement. Le sapin de Vancouver (grandis) et l'épicéa commun ont été abondamment plantés, souvent hors station. Ils n'ont pas résisté aux à-coups climatiques, sauf

sur les sommets les plus arrosés du Morvan. Des feuillus ont été introduits avec succès : châtaignier pour son bois et ses fruits, robinier pour les besoins agricoles.

Le sylviculteur peut être amené à préférer la régénération artificielle, par exemple pour l'amélioration génétique de ses peuplements. Le renouvellement des plantations arrivées à maturité n'est toutefois pas automatique ; les petites parcelles ne sont pas toujours reboisées après exploitation, du fait du cours des bois en chute constante et des difficultés de mise en valeur de ces petites parcelles. Durant les 20 dernières années, la chute des surfaces plantées a été considérable en Bourgogne, l'une des régions de France les plus touchées par cette désaffectation pour les investissements en plantation. Pour le douglas, le rythme de plantation était de 10 à 12 000 ha/an dans les années 1965-85 ; il est de moins de 2000 ha/an en ce début de siècle ; notre région a dû de ce fait céder sa place de première région française pour les surfaces en douglas. Les raisons de cette considérable baisse des plantations tiennent en partie à la diminution des surfaces agricoles en déprise, mais aussi à l'effet conjugué du coût des investissements, de la diminution des aides et du manque de considération pour la sylviculture active par plantation, trop souvent traduite comme une perturbation, voire une dégradation du milieu naturel.

1.2.7 DES FORÊTS DOTÉES DE DOCUMENTS DE GESTION

La conservation et l'amélioration des ressources forestières sont facilitées lorsqu'elles sont planifiées dans des documents de gestion. En Bourgogne, les forêts invitées par le CRPF à faire agréer un plan simple de gestion sont les forêts faisant plus de 25 ha d'un seul tenant, soit 2 687 forêts d'une surface totale de 311 051 ha (au 31.12.2004). A cette date, **89% des surfaces concernées** sont dotées d'un PSG agréé. Il faudrait y ajouter une centaine de PSG en instance, et une centaine de forêts entre 10 ha et 25 ha d'un seul tenant dotées d'un PSG volontaire. 352 propriétés (22 052 ha) n'ayant pas réalisé ou pas



HÊTRE ET FRÊNE : DEUX ESSENCES PRODUISANT DU BOIS DE QUALITÉ.

renouvelé à temps leur PSG sont soumises au régime spécial d'autorisation administrative de coupes (RSAAC). La majorité des PSG sont des plans de deuxième ou troisième génération. Chaque année le CRPF est amené à instruire 130 à 200 PSG, d'une surface moyenne de 110 ha.

La loi du 9 juillet 2001 permet d'abaisser le seuil d'exigibilité des PSG jusqu'à 10 ha. Les calculs montrent qu'au seuil de 20 ha, on augmenterait le nombre de PSG de 600 (+22,5%) sur la Bourgogne, pour environ 31 000 ha de forêts (2,2% de la surface totale de la forêt privée). Au seuil de 15 ha, on augmenterait de 1 575 le nombre de PSG (+59%) pour 31 000 ha supplémentaires (5% de la forêt privée). Au seuil de 10 ha, on augmenterait le nombre de PSG de plus de 3 400 en Bourgogne (+127%) pour moins de 53 000 ha supplémentaires (9% de la forêt privée).

Même sans baisser ce seuil, **le nombre de forêts donnant des garanties de gestion durable augmente :**

- incitation (la loi n'y oblige pas) au plan simple de gestion pour les propriétés forestières de plus de 10 ha d'un seul tenant lorsqu'elles veulent bénéficier d'une aide publique,
- engagements de suivi du Code de bonnes pratiques sylvicoles, approuvé par le Préfet de Région le 16/11/04,
- agrément par le CRPF et engagements de suivi des Règlements Type de Gestion que les coopératives et experts sont invités à présenter,
- documents d'incitation à la gestion durable proposés aux sylviculteurs ayant moins de 25 ha et réalisés par les coopératives ou experts (règlement technique particulier au Contrat de Plan Etat-Région).

Les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte dans ces documents de gestion durable.

	A. Propriétés devant obligatoirement faire l'objet d'un PSG au 31/12/2004 (surface de plus de 25 ha d'un seul tenant)								B. Propriétés dotées d'un PSG volontaire (10 à 25 ha)	
	Propriétés devant faire l'objet d'un PSG		Propriétés dotées d'un PSG agréé en vigueur		Propriétés en RSAAC au 31.12.2004		Propriétés dont la situation est en instance		Agréé conformément au II de l'article L.6	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Côte-d'Or	622	79 328	515	71 232	87	5 795	20	2 302	12	569
Nièvre	823	98 280	689	88 121	107	6 645	27	3 514	25	1 084
Saône-et-Loire	578	53 982	474	47 476	82	4 728	22	1 778	29	823
Yonne	664	79 461	564	70 584	76	4 884	24	3 992	31	816
BOURGOGNE	2687	311 051	2242	277 414	352	22 052	93	11 586	97	3 292